



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – JANVIER 2022



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale de l'association des communes genevoises du 20 octobre 2021 relative à la reconduction par le Fonds intercommunal de l'enveloppe extraordinaire de CHF 500'000.- destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.
- ✓ **Voté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2022.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », décidant :
 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de 11'974'503 CHF aux charges et de 10'810'973 CHF aux revenus, la perte totale présumée s'élevant à 1'163'530 CHF. Cette perte totale présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 1'163'530 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.
 2. De maintenir le taux de centimes additionnels pour 2022 à 43 centimes.
 3. De fixer le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 0 centime.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de 6'365'797 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », décidant :
 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 161'300CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.

✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », décidant :

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2021 d'un montant total de 745'000 CHF sur les investissements suivants :

- Compte 3420.601.14010.20		
Cheminement piétonnier (mail) 1ère étape	40'000 CHF	
- Compte 3420.131.14040.20		
Rénovation & aménagement Espace 267 (Ex Maison Besson)	40'000 CHF	
Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat		80'000 CHF
- Compte 6150.019.14010.20		
Aménagement chemin du Relai	40'000 CHF	
- Compte 6150.028.14010.20		
Zone 20 et aménagement 4 places - village Perty	600'000 CHF	
Total à charge de la rubrique 61.383 du compte de résultat		640'000 CHF
- Compte 7301.602.14033.20		
Création écopoint chemin piétonnier/Relai	25'000 CHF	
Total à charge de la rubrique 73.383 du compte de résultat		25'000 CHF

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2021 sous les rubriques :

34.383 pour un montant de	80'000 CHF
61.383 pour un montant de	640'000 CHF
73.383 pour un montant de	25'000 CHF

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 745'000 CHF.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune (www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

DATES 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 19 mai, 23 juin, 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. **Le port du masque est obligatoire.** Si la situation sanitaire le permet, des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

INFORMATIONS COMMUNALES

PLAN DE DÉNEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément

aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**. Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.

Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.



MÉDAILLES DE CHIENS 2022

Les médailles de chiens 2022 sont disponibles à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être obtenue avant le 1er avril 2022

information sous : www.ge.ch/chien

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de les promener sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles ainsi que leurs préaux. (Règlementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01)

Nous remercions des détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen des sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune et les jeter dans la plus proche poubelle.

Loi sur les chiens M 3.45 article 21

NOUVEAUTÉ : EN 2022, TROIS CARTES CFF DISPONIBLES PAR JOUR

Il est possible de commander les cartes CFF pour 2022. Nouveauté ! La commune propose **trois cartes par jour**, au prix de **CHF 42.-** l'une. Il s'agit de billets offrant les avantages d'un abonnement général des CFF en 2^e classe dans toute la Suisse. A commander directement depuis le site internet www.perly-certoux.ch > Accès direct > Cartes CFF. La carte réservée doit être retirée au guichet de la mairie dans les 3 jours ouvrables après la réservation. Aucune reprise possible. Bon voyage !

REMISE DES MÉRITES COMMUNAUX 2019 ET 2020

Quatre Mérites d'un coup ! Les Autorités ont remis à Louis Portier, Sylvane Chabbey, Joseph Deschenaux et Marina Giuntini (de g. à d. et de haut en bas) les Mérites communaux qui leur avaient été attribués, pour les deux premiers nommés en 2019, et pour les seconds nommés en 2020. Une cérémonie sympathique, développée sur www.perly-certoux.ch /Actualités.



ENVIRONNEMENT 2022

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets encombrants

Samedi 8 janvier

Exceptionnellement, sur appel:
tél. 022 777 17 74



Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levées de verre

Mardi 25 janvier

Mardi 22 février



Levées de papier et carton

Mardi 11 janvier

Mardi 25 janvier

Masques et mouchoirs usagés doivent être jetés dans les ordures ménagères !



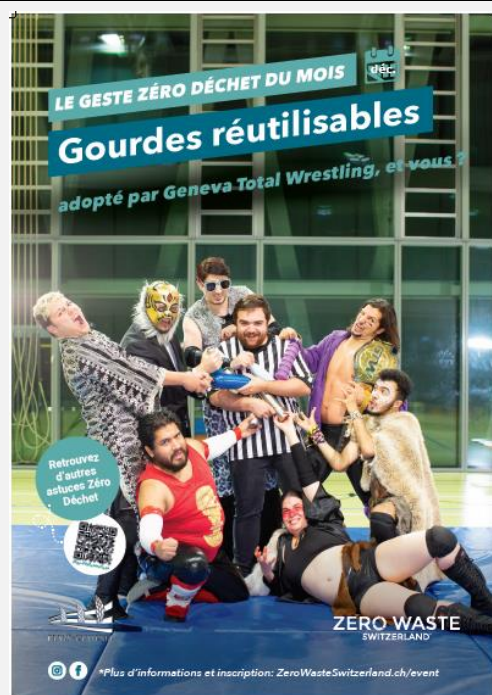
Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

Toutes les dates des levées dans votre dépliant des déchets 2022 ou sur www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Déchets

200 KG POUR LES 200 ANS DE LA COMMUNE : LE GESTE ZÉRO DÉCHET DU MOIS



Comme les catcheurs perly-certouxiens du Geneva Total Wrestling vous y engagez, adoptez le thermos et les tasses réutilisables pour vos boissons !

VOTRE NOUVELLE HABITUDE DU MOIS POUR REDUIRE LA QUANTITE DE VOS DECHETS: THERMOS ET TASSES REUTILISABLES

Pourquoi les utiliser ?

1. Ils utilisent moins de ressources naturelles/émissions CO2.
2. Économiques, ils ont une longue durée de vie (inox).
3. Peuvent servir de gourde (à remplir aux fontaines communales).
4. Nos placards en regorgent, il est temps de les utiliser !

Comment les utiliser :

1. En avoir un-e avec soi et se faire servir directement dedans !
2. En garder un sur votre lieu de travail et rincer à l'eau après utilisation.
3. Privilégier les thermos ou tasses avec un couvercle et/ou avec une large ouverture pour les nettoyer plus facilement.

Où les trouver :

1. Dans vos placards ou dans ceux de vos proches ! Thermos, gourde, mug, anciennes bouteilles en verre ou même bocaux, ils font tous l'affaire, pas besoin d'acheter du neuf.
2. En seconde main
3. Dans les magasins en vrac ou bio ou dans les magasins de sport ou spécialisés.

Retrouvez une liste des magasins Zéro Déchet ainsi que de nombreux conseils et recettes sur le site :

4. www.zerowasteswitzerland.ch/geneve

Le nouveau dépliant des déchets 2022 est arrivé ! Valable pour toute l'année, il contient un plan des écopoints sur la commune et une description de quels déchets doivent être jetés dans quel écopoint.

A conserver toute l'année 2022 ! →

